

Projet éolien de Sucrierie
Sous-dossier n°1 – Lettre du pétitionnaire

SUEZ CONSULTING

Délégation France Nord-Ouest
Agence Normandie Nord Picardie

SUEZ CONSULTING
Immeuble Le Trident
18/20, Rue Henri Rivière
76000 ROUEN

Version : 3

ENERTRAG SANTERRE V
Cap Cergy- Bâtiment B
4-6 rue des chauffours
95015 CERGY PONTOISE

Préfecture de la Région des Hauts-de-France
12 rue Jean Sans Peur
59800 LILLE

CERGY, 27 Mai 2019

Objet : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
Référence : Projet éolien de Sucrierie
Communes de Fresnoy-les-Roy, Gruny et Liencourt-Fosse

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Vincent Masureel, directeur général de la société ENERTRAG ENERGIE SAS, elle-même gérante de la société en commandite simple (SCS) ENERTRAG SANTERRE V domiciliée à Cergy-Pontoise, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'exploiter et de construire le parc éolien de Sucrierie, situé sur les communes de Fresnoy-lès-Roye, Gruny et Liencourt-Fosse (communes du Département de la Somme), au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, rubrique n°2980-1 « Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs et comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m ».

Vous trouverez ci-joint le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale se composant comme suit :

- Sous-dossier n°1 : Lettre du pétitionnaire
- Sous-dossier n°2 : Formulaire de complétude du dossier
- Sous-dossier n°3 : Note de présentation non technique du dossier
- Sous-dossier n°4 : Description de la demande
- Sous-dossier n°5 : Etude d'impact du projet et son résumé non technique
- Sous-dossier n°6 : Etude de dangers et son résumé non technique
- Sous-dossier n°7 : Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme
- Sous-dossier n°8 : Attestations, accords reçus et avis consultatifs sollicités

Le projet comporte l'implantation de 6 éoliennes de 4.0 Mégawatts chacune dans la plaine agricole du Santerre dans la Somme, portant la puissance à installer à un total de 24 Mégawatts

La surface au sol de chacune des éoliennes est de 13 m², soit un total de l'ordre de 78 m². Le projet est conforme aux documents d'urbanisme en vigueur.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article R 512-6 du code de l'environnement et en raison des dimensions de l'installation, nous sollicitons de joindre à notre demande un plan d'ensemble à une échelle plus facile à consulter qu'un plan au 1/200ème, soit à l'échelle 1/600ème.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes meilleures salutations.



Monsieur Vincent Masureel
Directeur général de la société ENERTRAG ENERGIE SAS,
elle-même gérante de la SCS ENERTRAG SANTERRE V